



REGLEMENT COUPE DEPARTEMENTALE ECOLE DE VELO BMX VENDEE 2022

- **La COUPE DEPARTEMENTALE des écoles de BMX se déroule sur 3 épreuves :**
Le 05/03/2022 sur la piste du BMX CLUB CHAMPAGNELAIS
Le 02/04/2022 sur la piste du BMX CLUB LA ROCHE SUR YON
Le 30/04/2022 sur la piste de la Société Vélocipédique Fontenaysienne.

- **Les catégories sont :**

Pre licenciés	(4-6 ans)
Poussins	(7-8 ans)
Pupilles	(9-10 ans)
Benjamins	(11-12 ans)
Minimes	(13-14 ans)

Entraînements libres (simulation de course) :

Cadets et +	(15ans et +)
Cruisers	(Vélo roue de 24")

Les filles qui courent avec les garçons seront récompensées dans leur catégorie.

- **Les Inscriptions seront enregistrées par chaque club et envoyées à :**

Nathalie BERNARD
Soulouze, 9 Chemin de la galerie
85000 La Roche sur Yon

bernardfamily85@Yahoo.fr
06.71.81.84.87

Tarif de l'engagement 5€

La date butoir des engagements est le dimanche précédent la compétition.



Déroulement – règlement - récompenses

- Les compétitions se dérouleront sur une demi-journée et selon le règlement FFC en vigueur.
- La Communication sera mutualisée et réalisée par le Comité Départemental. Chaque club aura la charge de la diffusion et de communication en interne.
- En accord avec le 4 clubs vendéen de BMX, afin de permettre à un maximum de pilotes d'y participer, il n'y aura pas d'entraînement dans les clubs, la journée des Coupes Départementales.
- Le Timing de la ½ journée sera précisé sur l'invitation.
- L'ensemble des pilotes ayant participé aux 3 manches de la Coupe Départementale se verront récompensés.
- Récompense aussi aux finalistes sur chaque course.
- A l'issue du classement des 3 manches, une récompense spécifique sera attribuée aux 3 premiers uniquement, ayant participé aux 3 journées.
- La commission BMX du Comité Départemental de Vendée est souveraine pour trancher tout litige éventuel.
- Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés sans appel par la Commission Départementale de BMX.
- Le fait de participer à la Coupe Départementale implique l'acceptation du présent Règlement.

PS : Le transport d'un pilote par ambulance privée reste à la charge de la famille.

La Commission Départementale de BMX